

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 09 Juillet 2024

Délibération n° CA-2024-019

### Portant approbation des priorités et orientations du Projet d'Établissement

**Le Conseil d'administration du Parc national de La Réunion, réuni sous la présidence de Monsieur Eric FERRERE, Président ;**

**Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L331-1 et suivants et R.331-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion ;

**Vu** la Charte du Parc national de La Réunion approuvée par le décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014 ;

**Vu** la Délibération n° CA-2018-021 du 13 décembre 2018 portant approbation des priorités et orientations du Projet d'Établissement 1 (PEV1)

**Vu** la Délibération n° CA-2024-005 du 14 mars 2024 portant approbation du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) entre le Parc national de La Réunion et le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires

Étant rappelé au préalable que :

- la Charte du Parc national est un document d'orientation pour 15 années,
- la mise en œuvre de la Charte sur le territoire nécessite de prioriser et de programmer de façon précise les actions du Parc à décliner sur une base pluriannuelle,
- le Projet d'Établissement définit les priorités d'actions pour les 4 prochaines années (2024-2028),
- Le projet d'établissement intègre les actions menées de façon partenariale avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, milieu économique et associatif, monde de l'éducation et citoyens) et les sujets de fonctionnement et d'organisation interne,
- le Projet d'Établissement 2024-2028 s'articule autour de 6 axes et 45 projets déclinés en actions,
- le Projet d'Établissement est un cadre pour planifier les besoins en moyens humains et financiers pour la mise en œuvre des actions et permet une démarche proactive en matière de recherche de financements,

- le Projet d'Établissement fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation en continue des projets.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**VALIDE LES AXES STRATÉGIQUES SUIVANTS :**

**Article 1 :**

- Axe 1, Conservation et restauration des habitats et espèces à enjeux en prenant en compte le changement global ;

Il s'articule autour de projet d'amélioration de la résilience des habitats, de lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales, de projets de conservation (des espèces animales, végétales et des habitats), de l'intégration transversale du changement global dans la gestion du Parc national ;

- Axe 2, Contribution à la transition écologique ;

Il articule un programme visant à lutter contre la pollution lumineuse et valoriser l'environnement nocturne et des démarches visant à faire évoluer les systèmes et les pratiques dans les champs de l'agriculture et du tourisme notamment grâce à la mobilisation de la marque Esprit Parc national ;

- Axe 3, Territoires de projets autour des portes de parc ;

Il comprend, 17 projets identifiants des territoires où des objectifs sont fixés selon les dynamiques et priorités identifiées localement ;

- Axe 4, Intégration des enjeux de la Charte dans les politiques publiques ;

Construction d'une démarche de prise en compte des enjeux paysages dans les documents de planification et d'urbanismes aux différentes échelles et dans l'élaboration des projets d'infrastructures.

- Axe 5, Capitalisation, vulgarisation et diffusion de la connaissance utile, à travers la construction de systèmes d'information partagés, de la démultiplication des relais et canaux de sensibilisation, de projet de vulgarisation de la connaissance, ainsi que de projet de communication interne et externe ;

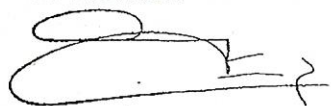
- Axe 6, Pilotage de la gestion de l'établissement, de la montée en compétence des équipes, de l'évaluation de la Charte et de la stratégie d'actions pour garantir l'intégrité du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

**Article 2 :**

Le Directeur de l'établissement public du Parc national de La Réunion est chargé de l'exécution de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.331-35 du Code de l'Environnement.

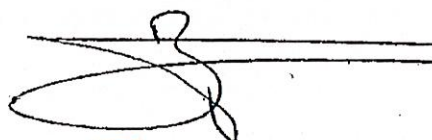
Adoptée à la Plaine des Palmistes, le 09 Juillet 2024

Le Président



Eric FERRERE

Le Directeur



Jean-Philippe DELORME



Parc national de La Réunion

|   |                |
|---|----------------|
| Date de transmission au Commissaire du Gouvernement                               | 12 / 07 / 2024 |
| Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délais des 15 jours | 12 / 07 / 2024 |
| Date de transmission au MTES  | 12 / 07 / 2024 |
| Date de publication au RAA  | 12 / 07 / 2024 |
| Date d'affichage  | 12 / 07 / 2024 |
| Date de retrait   |                |



## LOGIQUE D'ARTICULATION ENTRE LA CHARTE DE TERRITOIRE ET LA VERSION ACTUALISÉE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT (PEV2) ET LIEN AVEC LE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP)

### **La Charte (approbation 21 janvier 2014).**

La structure de la Charte donne les grandes orientations à 15 ans pour le territoire. Ces orientations ont fait l'objet d'un processus d'élaboration qui a abouti à un consensus entre signataires. Pour préciser ces orientations, quatre enjeux thématiques et un enjeu transversal sont déclinés en objectifs et mesures

#### **Les 4 enjeux de la charte :**

- I. Préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions,
- II. Inverser la tendance à la perte de biodiversité,
- III. Valoriser le patrimoine culturel des hauts et assurer la transmission de ses valeurs,
- IV. Impulser une dynamique de développement économique pour les hauts,
- V. Éduquer, sensibiliser et communiquer (enjeu transversal décliné en mesure dans les 4 autres enjeux).

Déclinaison d'un enjeu en objectifs et mesures, exemple de l'enjeu paysage.

#### **Préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions :**

- Objectif 1 ; Maitriser l'impact paysager des travaux et des activités
  - Mesure 1.1 veiller à l'intégration paysagère des travaux, équipements et activités,
  - Mesure 1.2 mettre en œuvre une signalétique sobre, harmonieuse et reflétant le caractère du parc national,
  - Mesure 1.3 Agir en faveur de la diminution et de la gestion des déchets et résorber les points noirs paysagers.
- Objectif 2 ; Construire et partager une approche ambitieuse du paysage
  - Mesure 2.1 Connaître les paysages et en suivre les évolutions,
  - Mesure 2.2 Développer et mettre en œuvre la démarche d'interprétation,
  - Mesure 2.3 Construire et mettre en œuvre une offre pédagogique et de sensibilisation.

Les objectifs et mesures ne sont pas de même nature et ne présentent pas le même niveau de priorité. Ils restent à les décliner pour avoir une véritable stratégie opérationnelle et construire sur cette base un **programme d'intervention adapté aux dynamiques auxquelles le territoire est confronté**. En parallèle au programme d'intervention, il faut également reposer la question de la **méthode de travail de l'établissement et de son organisation interne**.

## Le Projet d'Établissement 2024-2028

La démarche Projet d'Établissement a connu deux phases de mise en œuvre ;

- Phase 1 : 2019-2023,
- Phase 2 : 2024-2028.

Construit pendant l'année 2018 en interne et en échanges régulier avec les grands partenaires, le Projet d'Établissement **première phase 2019-2023** a été présenté au CA de novembre 2018 et a permis de :

- Construire à moyen termes les priorités de l'établissement dans le cadre des orientations, objectifs et enjeux de la Charte et en les resituant dans « l'actualité » du territoire,
- Traduire ces priorités en un programme pluriannuel d'actions (projets-actions) facilitant l'organisation, l'articulation avec les partenaires et la recherche de financements,
- Poser le principe du partenariat comme un axe fort du repositionnement de l'établissement,
- Construire notre organisation interne et notre fonctionnement autour d'une démarche projet forte.

Les résultats de la première phase de la démarche Projet d'Établissement ont fait l'objet d'une évaluation continue en interne, qui s'est accélérée sur la fin 2022 et début 2023. Sur cette base et en prenant en compte les principaux résultats de cette évaluation, le travail pendant le reste de l'année 2023 a permis, tout en soldant les actions en cours, de construire le nouveau Projet d'Établissement 2024-2028.

Il n'y a **pas de remise en cause des grands axes du Projet d'Établissement précédent**. Le nouveau Projet d'Établissement 2024-2028 se situe dans la continuité du précédent. Cependant, la façon d'aborder les sujets a tenu compte des enseignements de la période précédente,

Ainsi les évolutions portent sur :

- La stratégie focalisée dans le premier PE sur la lutte contre les EEE a évolué vers une stratégie de restauration des fonctionnalités des habitats,
- De nouvelles espèces animales invasives ont été ciblées comme étant prioritaires au même titre que les rats et les chats (Cf. cabris, porcs, cerfs de Java),
- De nouveaux thèmes sont montés en puissance comme la transition écologique et la pollution lumineuse (Cf. programme des Jours de la Nuit),
- La dimension territoriale a été renforcée en élargissant la démarche des Portes de Parc<sup>1</sup>,
- La gestion en mode projet a évolué vers une gestion en écosystème de projets inter reliés. Cette démarche impliquant une articulation plus forte de l'ensemble des unités de travail (services et secteurs) d'une part et une gestion plus articulée entre axes thématiques et axes territoriaux.

<sup>1</sup> Annexe I cartographie des territoires de projet, centrés sur les portes de parc identifiés dans la charte.

## Résumé du PE<sup>2</sup> pour les programmes thématiques et les déclinaison en actions :

### Priorisation pour la biodiversité :

- L'amélioration de la résilience des habitats dans un contexte de changement climatique,
  - Coordination du projet intégré habitats dans le cadre du Programme Opérationnel de Lutte contre les Invasives,
  - Construction et mise en œuvre en partenariat avec le Cirad et l'Université d'une stratégie opérationnelle de R&D sur le sujet (*Fonds Vert*),
  - Mobilisation de la coopération avec l'Afrique du Sud sur le thème de la gestion adaptative dans un contexte de changement climatique,
- Continuité du travail sur l'amélioration de la capacité opérationnelle en matière de restauration sur le territoire (filère ingénierie écologique),
- Système d'information mutualisée,
  - Lancement d'une démarche de diagnostic partenarial sur les besoins et réflexions sur les démarches et outils partagés.
- Conservation des espèces animales à enjeux,
  - Renforcement des moyens sur ; PNA pétrel et PNA Tuit Tuit (*Fonds Vert*),
- Contrôle des espèces exotiques animales,
  - Lutte contre les nouvelles espèces identifiées (cabris et porcs),
  - Stratégie de veille sur le cerf de Java,
- La transition écologique et la pollution lumineuse,
  - Renforcement du programme des Jours de la Nuit (*Fonds Vert et Life biodiversité porté dans une démarche inter parc nationaux en lien avec l'OFB*),

### Priorisation pour les paysages,

- Plan paysage à l'échelle de l'île,
- Accompagnement des pétitionnaires dans les phases amont de projets et dans le suivi des chantiers,
  - Construction Mafate,
  - Reconstruction gîtes,
  - Aménagement-organisation des grands sites,
  - Points noirs paysagers.

---

<sup>2</sup> Annexe 2 le tableau détaillé des axes-programmes et actions du projet d'établissement.

### **Approche territorialisée**

- Développement de projets autour de Portes de Parc dans des approches intégrées,
- Travail sur des espaces à enjeux spécifiques,
  - Roche Écrite,
  - Mare Longue,
  - Mafate.

### **Sensibilisation-éducation**

- Travail autour des implantations secteur Ouest et Nord sur des espaces organisés pour la sensibilisation,
- Renforcement dans les territoires en s'appuyant sur des établissements scolaires partenaires,
- Renforcement du partenariat avec le rectorat pour la formation des professeurs.

### **Évaluation de la mise en œuvre de la Charte**

La Charte du Parc a été approuvée en 2014, le Conseil d'administration doit délibérer sur sa continuation, sa modification ou sa révision fin février 2026. L'établissement a donc lancé une démarche d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et de son adaptation aux enjeux actuels du territoire.

Une gouvernance adaptée a été mise en place et les travaux portent actuellement ; (i) sur le bilan de la mise en œuvre de la Charte par l'établissement public lui-même et l'ensemble des acteurs ayant été identifiés lors de l'élaboration de celle-ci et (ii) sur la construction du référentiel d'évaluation. Les acteurs identifiés dans la mise en œuvre de la Charte sont invités à participer à la construction du référentiel d'évaluation.

L'évaluation au sens propre doit être lancée fin 2024, pour un rendu mi 2025 et une décision du CA de novembre 2025.

### **Dans sa dimension organisationnelle, les axes suivants sont particulièrement développés :**

- L'inter-projets (Cf. écosystème de projet) et la gouvernance interne et externe,
- En corolaire les articulations interservices, services-secteur et inter-secteurs,
- Le repositionnement du Secrétariat Général sur toute les phases de la démarche projet (amont-aval),
- Le renforcement du Secrétariat Général sur la partie recherche et suivi des financements,
- La montée en compétence de l'ensemble des personnels sur les aspects techniques de la gestion de projet (programmation, suivi administratif et financier etc.),
- En sus des aspects de montée en compétences, le lancement d'une démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail a été décidée lors de l'installation du CSA.



## Lien PEV2-Contrat d'Objectif et de Performance (COP)

Quatre objectifs de performance sont définis dans ce contrat, constituant les **priorités générales et orientations stratégiques** nationales assignées par le ministère aux Parcs nationaux pour la période 2024-2028 :

- I. Protéger et restaurer la biodiversité pour renforcer sa résilience au changement climatique et aux autres changements globaux et faire des Parcs nationaux des acteurs majeurs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030 et de la Stratégie Nationale des Aires Protégées,
- II. Faire de la préservation de la biodiversité, des patrimoines naturel, culturel et paysager, de l'environnement, un moteur du développement durable des territoires en valorisant les partenariats et les liens que les parcs nationaux entretiennent avec les autres acteurs du territoire,
- III. Consolider la « citoyenneté écologique » au sein de la société à travers l'accueil, la sensibilisation, la médiation et l'éducation,
- IV. Poursuivre les objectifs d'efficacité et d'optimisation des moyens et de bonne gestion des établissements publics.

Ces priorités générales et orientations stratégiques sont ensuite déclinées en objectifs opérationnels par domaines d'activité. Ces catégories qui permettent des consolidations d'information au niveau national ne reflètent par contre pas les priorités territoriales de la Charte qui structurent ensuite le Projet d'Etablissement.

Pour faire le lien entre la structure du Projet d'Établissement (PE) et les domaines d'activités nationaux il faut, dans cet exercice de traduction du COP, ventiler des axes et actions du PE qui répondent à plusieurs catégories considérées au niveau nationale.

**Pour répondre aux grandes thématiques nationale du COP 2024-2028 nous avons choisi de mettre particulièrement en avant les axes programmes et actions suivants de notre PE :**

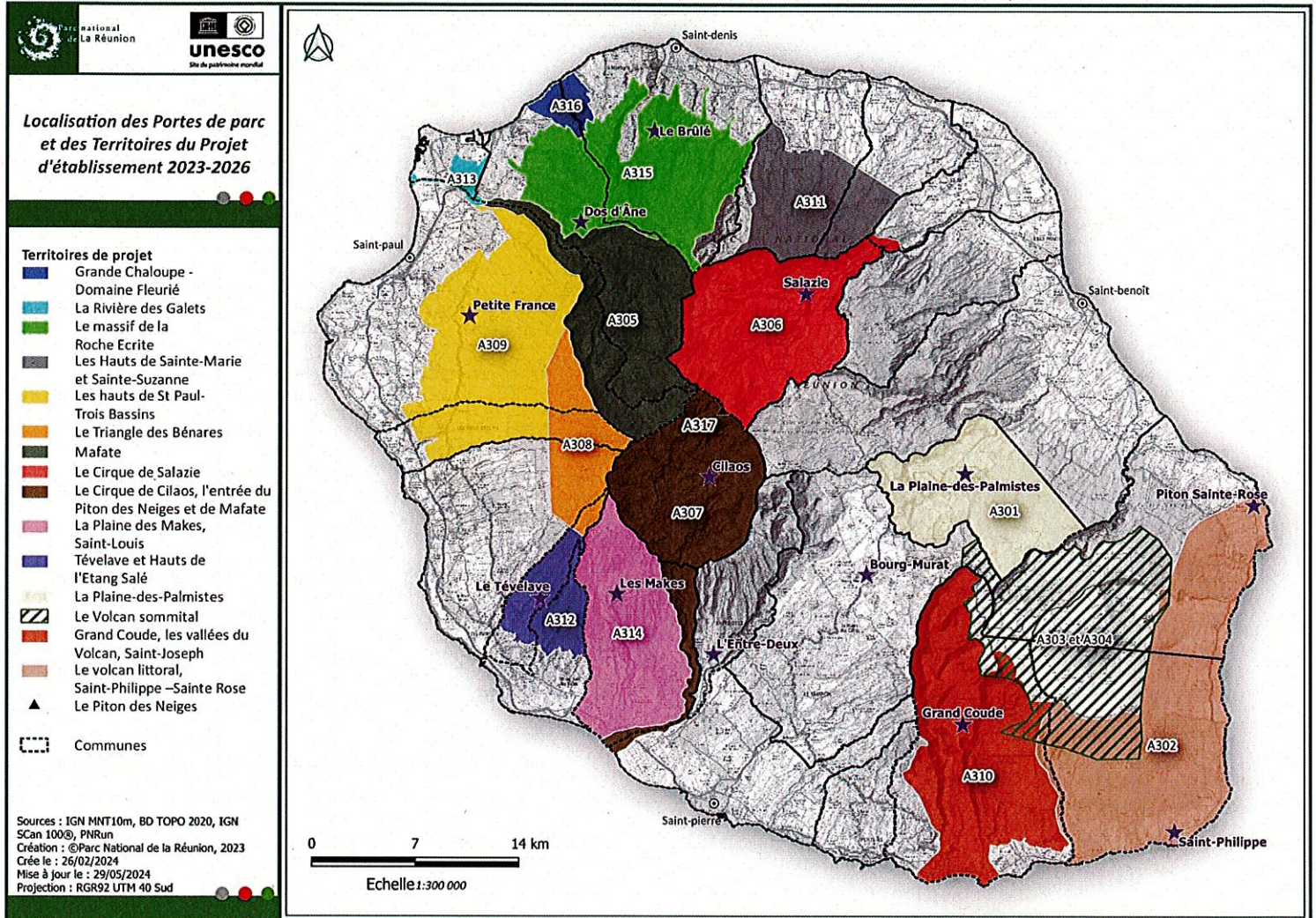
- Restauration des fonctionnalités des habitats dans un contexte de changement climatique,
- Déploiement de plans de gestion spécifiques sur les espaces à enjeux (ancienne réserve nationale, cœur habité),
- Consolidation des démarches de conservation sur les espèces à enjeux, pétrels, tuit-tuit,
- Déploiement d'une stratégie sur les espèces animales invasives,
- Pilotage d'une démarche plan paysage à l'échelle de l'île,
- Mobilisation des publics autour de la problématique de la pollution lumineuse,
- Construction de démarches éducatives autour des implantations du Parc national et des établissements scolaires des Hauts et des chantiers participatifs,
- Développement des démarches Portes de Parc élargies à des stratégies territorialisées par secteurs (territoires de projet),



**Dans sa dimension organisationnelle, les axes suivants sont mis en avant :**

- L'inter-projets (cf. écosystème de projet) et la gouvernance interne et externe,
- En corolaire les articulations interservices, services-secteurs et inter-secteurs,
- Le repositionnement du Secrétariat Général sur toute les phases de la démarche projet (amont-aval),
- Le renforcement du Secrétariat Général sur la partie recherche et suivi des financements,
- La montée en compétence de l'ensemble des personnels sur les aspects techniques de la gestion de projet (programmation, suivi administratif et financier etc.)
- En sus des aspects de montée en compétences, le lancement d'une démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail a été décidée lors de l'installation du CSA.

## Annexe 1 : Cartographie des territoires de projet, centrés sur les portes de parc identifiés dans la charte





Annexe 2 le tableau détaillé des axes-programmes et actions du projet d'établissement

Table with columns: Axe, Projet, Action. It details various projects like 'Amélioration de la résilience des habitats', 'Contrôle des espèces exotiques', 'Conservation des espèces animales', etc., with specific actions and their descriptions.



Parc national de La Réunion

|  |   |  |   |   |  |   |
|--|---|--|---|---|--|---|
| Ann 3 : Mettre en œuvre la charte dans des territoires de projet | A309  | Les Hauts de St Paul-Trois Bassins - Recréer un lien entre les usagers de ce territoire et leurs patrimoines   | A309-1  | Accompagner les projets d'aménagement et de développement économique, touristique et agricole des territoires du Guilbume, Pêche-France, le Maïdo et Trois-Bassins            | A309-1a  | Accompagner le projet d'aménagement du belvédère du Maïdo |
|  |   | A309-2   | Structurer la dynamique autour de la gestion post-incendie au Maïdo   | A309-1b   | Accompagner les dynamiques et les projets portés par les acteurs publics et privés pour un développement durable et cohérent du territoire |   |
|  |   | A309-3   | Poursuivre le PEET autour de l'Arboretum et des espaces extérieurs de LENA  |   |  |   |
|  |   | A309-F1  | Secteur Ouest - Arboretum LENA - BELANCE  |   |  |   |
|  |   | A309-F2  | Projet Educatif Expérimental de territoire (P.E.E.T. - LENA)  |   |  |   |
|  | A310  | Grands Couës, les vallées du Volcan, Saint-Joseph : rendre visible et gérer ensemble un haut lieu du Patrimoine Mondial de l'Unesco                                  | A310-1  | Assurer l'intégrité du bien PMU sur le sentier Grand Couës  |  |   |
|  |   | A310-2   | Préserver le pétrel noir  |   |  |   |
|  |   | A310-3   | Contrôler les espèces invasives dans et en lisière des milieux naturels   |   |  |   |
|  | A311  | Les Hauts de Sainte-Marie et Sainte-Suzanne : des gestionnaires, acteurs de leur territoire  | A311-1  | Structurer et accompagner le partenariat privées et publiques   |  |   |
|  |   | A311-2   | Co-construire avec l'ONF un plan de gestion pour le massif de la Plaine des Fougères  |   |  |   |
|  | A312  | Tévélave et Hauts de l'Étang Salé - Développer l'attractivité autour des patrimoines du territoire   | A312-1  | Améliorer les connaissances du cœur du parc notamment des Hauts de l'Étang Salé   |  |   |
|  |   | A312-2   | Favoriser les dynamiques en faveur de la préservation et de la valorisation des patrimoines des territoires du Tévélave et des Hauts de l'Étang Salé      |   |  |   |
|  |   | A312-3   | Accompagner les projets d'aménagement et de développement économique, touristique et agricole des territoires du Tévélave et des Hauts de l'Étang Salé    | A312-3a   | Déployer la marque EPN sur le territoire pilote du Tévélave  |   |
|  | A313  | La Rivière des Galats : un territoire pilote de transition écologique  | A313-1  | Consolider et déployer de manière opérationnelle la dynamique impulsée en lien avec l'environnement nocturne  |  |   |
|  |   | A313-2   | Recréer un ancrage aux patrimoines  |   |  |   |
| A314   | La Plaine des Males, Saint-Louis  | A314-1   | Accompagner l'action de la commune et la sensibilisation des publics de Saint-Louis à la préservation de l'environnement nocturne (ZON/Quartiers étoilés) |   |  |   |
|  | A314-2  | Accompagner la construction d'un réseau synergique d'acteurs œuvrant dans la préservation du patrimoine naturel  |   |   |  |   |
|  | A314-3  | Soutenir et accompagner le développement local dans une approche durable et de valorisation éco-touristique du territoire  |   |   |  |   |
|  | A314-4  | Développer et consolider les chantiers participatifs de lutte contre les espèces exotiques envahissantes aux Makes   |   |   |  |   |
| A315   | Le massif de la Roche Ecrite, entre villes et forêt   | A315-1   | Poursuivre l'animation et la mise en œuvre du PAC RE en interface entre Villes et Forêt   |   |  |   |
|  | A315-2  | Sensibiliser à la valeur patrimoniale du massif pour rendre acteur   |   |   |  |   |
|  | A315-3  | Mettre en œuvre la programmation de conservation du Tut-tut et de son habitat (Plan de Gestion TT)   |   |   |  |   |
|  | A315-F1   | MOB BODV - Roche Ecrite  |   |   |  |   |
| A316   | Grande Chaloupe - Domaine Fleurid : vers une gestion concertée des patrimoines naturels et historiques      | A316-1   | Plan d'action concerté pour la gestion et la valorisation Massif  |   |  |   |
|  | A316-2  | Connecter l'espace naturel sensible de Domaine Fleurid au reste du Massif  |   |   |  |   |
| A317   | Le Piton des Neiges : un site à la hauteur de son exceptionnelité   | A317-1   | Assurer le juste aménagement du site, en assurant la déconstruction des équipements obsolètes et en réalisant les nouveaux aménagements                   |   |  |   |
|  | A317-2  | Accompagner le projet de refuge du Piton des Neiges sur un modèle similaire à la dynamique engagée au Volcan   |   |   |  |   |
|  | A317-3  | Encadrer le développement d'activités économiques pour qu'elles soient compatibles avec les enjeux de la Charte et en cohérence avec la sensibilité du maïdo         |   |   |  |   |
| A401   | Impulser une dynamique autour des enjeux de paysage   | A401-1   | Mettre en œuvre le plan de paysage  |   |  |   |
|  | A401-2  | Prendre en compte les enjeux de paysage dans les projets du parc   |   |   |  |   |
| A402   | Intégration des enjeux de la Charte dans les politiques publiques   | A402-F1  | Élaborer le plan de paysage du Parc national de La Réunion  |   |  |   |
|  | A402-1  | Accompagner la révision des documents de planification dont le SAR, en définissant une méthode interne de rédaction des PAC et d'instruction des avis plus efficaces | A402-1a   | Accompagner la révision du SAR  |  |   |
|  | A402-2  | Décliner les enjeux de la Charte dans les politiques publiques (autres que documents d'urbanisme)  | A402-1b   | Accompagner les EPCI et communes dans une meilleure prise en compte des enjeux de la charte dans leur documents d'urbanisme de planification via des réglementations adaptées |  |   |
|  | A402-F1   | Assistance Technique SGT   | A402-1c   | Accompagner l'élaboration des autres plans - programmes   |  |   |
| A501   | Un système d'information structuré pour répondre aux enjeux du territoire                                   | A501-1   | Diagnostic du Système d'Information de l'établissement  |   |  |   |
|  | A501-2  | Construire un catalogue de données mobilisables  |   |   |  |   |
|  | A501-3  | Communication et formation autour du système d'information   |   |   |  |   |
| A502   | Démultiplication des canaux et actions de sensibilisation et de mobilisation                                | A502-1   | Démultiplier les actions de sensibilisation des scolaires avec les structures relais et les partenaires   |   |  |   |
|  | A502-2  | Sensibiliser certains usagers du territoire en fonction de leurs impacts et de leurs pratiques   |   |   |  |   |
|  | A502-3  | Expérimenter des dispositifs de mobilisation des publics urbains éloignés et de certains publics particuliers  |   |   |  |   |
| A503   | Vulgarisation de la connaissance pour faire comprendre les enjeux du territoire                             | A503-1   | Élaborer et mettre en production une base de connaissances utiles   |   |  |   |
|  | A503-2  | Produire des supports et outils pédagogiques et assurer leur diffusion   |   |   |  |   |
|  | A503-3  | Identifier une série de canaux pour diffuser ces connaissances   |   |   |  |   |
|  | A503-F1   | Plan de valorisation Semés Forêt 2021-2024 (GAI Sud)   |   |   |  |   |
| A504   | Faire connaître le Parc national dans sa dimension institutionnelle et territoriale                         | A504-1   | Construire une stratégie globale de communication de l'établissement avec des plans de communication thématiques et priorisés                             |   |  |   |
|  | A504-2  | Construire une communication de territoire et partenariaux mettant en avant la double labellisation  |   |   |  |   |
|  | A504-3  | Développer des outils et moments de communication interne  | A505-1a   | Mettre en place un accueil pour les nouveaux arrivants  |  |   |
| A505   | Construire et partager une vision globale des enjeux et des réalisations, avec les équipes et les instances | A505-1   | Développer des outils et moments de communication interne   |   |  |   |
|  | A505-2  | Faire vivre les outils de communication interne à destination des instances  |   |   |  |   |
| A601   | Des instances du parc articulées et dynamiques  | A601-1   | Contribuer à l'élaboration d'une stratégie et la mise en place d'un dispositif opérationnel et les outils financiers pour le développement territorial    |   |  |   |
|  | A601-2  | Caractériser les attributs de la VUE sur les circons VII et X  |   |   |  |   |
| A602   | Construction d'un plan de gestion pour le patrimoine mondial  | A602-1   | Construire un référentiel d'évaluation du bien patrimoine mondial   |   |  |   |
|  | A602-2  | Rédiger un plan de gestion opérationnel du bien patrimoine mondial complémentaire à la charte  |   |   |  |   |
|  | A602-3  | Diagnostic de la mise en œuvre de la Charte  |   |   |  |   |
| A603   | Évaluation de la mise en œuvre de la charte   | A603-1   | Élaboration du référentiel au sein de la gouvernance mise en place  |   |  |   |
|  | A603-2  | Mise en œuvre de l'évaluation finale et préparation des décisions du CA  |   |   |  |   |
|  | A603-3  | Mise en œuvre de l'évaluation finale et préparation des décisions du CA  |   |   |  |   |
| A604   | Modernisation de la réglementation de l'établissement   | A604-1   | Moderniser la réglementation relative aux prêts de vue et de son, brouzet et campement, accés, chasse et bruit (etc)                                      |   |  |   |
|  | A604-2  | S'assurer de la bonne mise en œuvre de la réglementation du parc   | A604-2a   | Se doter des outils pour la bonne mise en œuvre de la réglementation  |  |   |
|  | A604-3  | Assurer la mise en œuvre de la réglementation du parc  | A604-2b   | Poursuivre la mise en place d'un guichet unique facilitant l'instruction et les suivis des autorisations de   |  |   |
|  | A604-4  | Assurer la mise en œuvre de la réglementation du parc  |   |   |  |   |
| A605   | Mettre en œuvre la réglementation du parc   | A605-1   | Définir une stratégie d'accompagnement avant des acteurs et mettre en œuvre les premiers accompagnements  |   |  |   |
|  | A605-2  | Définir une stratégie en matière de police administrative et la mettre en œuvre  |   |   |  |   |
|  | A605-3  | Mettre en œuvre la police judiciaire   |   |   |  |   |
|  | A605-4  | Administrer et suivre les actes émis par l'établissement   | A605-4a   | Accompagner les démarches en amont de la demande d'autorisation   |  |   |
|  | A605-5  | Administrer et suivre les actes émis par l'établissement   | A605-4b   | Instruire les avis et autorisations   |  |   |
| A606   | Fluidifier l'organisation et sécuriser la mise en œuvre des projets   | A606-1   | Administrer et suivre les actes émis par l'établissement  | A605-4c   | Suivre les actes émis par l'établissement  |   |
|  | A606-2  | Administrer et suivre les actes émis par l'établissement   | A605-4d   | Mettre en œuvre la police administrative  |  |   |
|  | A606-3  | Administrer et suivre les actes émis par l'établissement   |   |   |  |   |
|  | A606-4  | Administrer et suivre les actes émis par l'établissement   |   |   |  |   |
|  | A606-5  | Administrer et suivre les actes émis par l'établissement   |   |   |  |   |
| A607   | Mise en place du pilotage stratégique et opérationnel de l'établissement                                    | A607-1   | Elaborer et mettre en œuvre les outils de pilotage du mode projet   | A607-1a   | Elaborer et mettre en œuvre les outils de pilotage et de suivi des chantiers participatifs   |   |
|  | A607-2  | Inclure les principes du suivi-évaluation  |   |   |  |   |
|  | A607-3  | Elaborer et mettre en œuvre le pilotage des moyens humains et financiers   |   |   |  |   |
| A608   | Accompagnement de la montée en compétences des agents   | A608-1   | Analyser la situation actuelle et les évolutions nécessaires des métiers et de leur dénomination  |   |  |   |
|  | A608-2  | Construire un plan pluriannuel concerté de développement des formations  |   |   |  |   |
|  | A608-3  | Mettre en œuvre des actions de formation de façon priorisée afin de répondre aux besoins à court, moyen et long terme  |   |   |  |   |
| A609   | Développement de l'établissement numérique  | A609-1   | Dématisation des procédures internes et de l'ensemble des documents administratifs de l'établissement   |   |  |   |
|  | A609-2  | Moderniser les services proposés aux usagers du territoire   |   |   |  |   |
| A610   | Développement et sécurisation de l'infrastructure SI  | A610-1   | Faciliter l'infrastructure système de l'établissement   | A610-1a   | Renouvellement du réseau VPN MNS d'architecture  |   |
|  | A610-2  | Gestion du parc informatique et accompagnement des agents  | A610-1b   | Généralisation de la téléphonie sur IP  |  |   |
|  | A610-3  | Gestion du parc informatique et accompagnement des agents  | A610-1c   | Déménagement d'un réseau Wifi généralisé  |  |   |
|  | A610-4  | Gestion du parc informatique et accompagnement des agents  | A610-1d   | Mise en place d'un PBI - PDI  |  |   |
|  | A610-5  | Gestion du parc informatique et accompagnement des agents  | A610-2a   | Modernisation du serveur utilisateur  |  |   |
|  | A610-6  | Gestion du parc informatique et accompagnement des agents  | A610-2b   | Visioconférence   |  |   |
| A611   | Faire des implantations territoriales du parc des outils de mise en œuvre de la charte                      | A611-1   | Léna  | A610-2c   | Gestion et optimisation des postes de travail  |   |
|  | A611-2  | La Providence  |   |   |  |   |
|  | A611-3  | Pôle 3P  |   |   |  |   |
|  | A611-4  | Extension Plaine des Palmiers  |   |   |  |   |
|  | A611-5  | SPS   Schéma pluriannuel de stratégie immobilière  |   |   |  |   |
|  | A611-6  | Aménagement site de travail distant - Station de recherche de Marc Longue  |   |   |  |   |
|  | A611-F1   | Secteur Sud - Nouvelle Antenne Pôle 3P CIRAD - PHASE I - BELANCE   |   |   |  |   |
|  | A611-F2   | Secteur Sud - Nouvelle Antenne Pôle 3P CIRAD - PHASE II  |   |   |  |   |
|  | A611-F3   | Secteur Ouest - Nouvelle Antenne LENA - BELANCE  |   |   |  |   |
|  | A611-F4   | Platoon Du Parc - Etudes techniques - BELANCE  |   |   |  |   |

